



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

*Séance du 05 septembre 2019*

En exercice : 45

Présents : 31

Votants : 32 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 7

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET :**

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY – J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT – A. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**ASSAINISSEMENT**

Mmes et MM. P. BONNET - M. MORGAND – A. CORNE - JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI – C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

**ACCORD CADRE  
POUR LES TRAVAUX  
SUR RESEAUX  
D'EAUX USEES ET  
EAUX PLUVIALES, ET  
DE VOIRIES**

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET – A. GIRAUD - M. MONTIBERT – R. LOVATY - A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

**LOTS 1 ET 2**

Absents excusés :

Mmes et MM. F. SZYPULA – M. AURAMBOUT, Vice-Présidents

Mmes et MM. M. GUYOT – F. SEMONSUT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

13 SEP. 2019

Publiée ou notifiée le :

13 SEP. 2019

Mme et MM. JP. BLANC – C. BERTIN - C. CATARD – G. MARSONI – P. COLAS F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2242-3,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5,

**Vu** la délibération n°3 du conseil Communautaire du 13 juin 2019 autorisant le Bureau Communautaire notamment en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que de prendre toute décision concernant leurs avenants »,

**Vu** les délibérations n°5A et 5B du 28 juin 2018 approuvant l'attribution des marchés de travaux sur réseaux d'eaux usées et eaux pluviales et voiries,

**Considérant** que la mise à niveau avec remplacement de tampons d'assainissement représente une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement, du fait du vieillissement des ouvrages, mais surtout du programme de voirie soutenu à l'échelle de l'agglomération,

**Considérant** que pour limiter les dépenses de fonctionnement, la fourniture des tampons d'assainissement prévue initialement au bordereau de prix unitaires sera dorénavant prise en charge par le service assainissement en modifiant le prix n°1021 comme suit : « mise à niveau d'ouvrage sous chaussée ou sous trottoir »,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°2 ci-annexé aux marchés 18W\_087001 et 18W\_087002,
- de donner mandat au Président ou au conseiller délégué à la commande publique pour signer l'accord cadre correspondant et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 5 septembre 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**TRAVAUX D'EXTENSION SUR RESEAUX EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET VOIRIE  
EFFECTUES DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**MARCHE N° 18W\_087001 / 18W\_087002**

**Lot 1 - Travaux d'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales et de voirie**

**Lot 2 - Travaux de création de branchements et réparation réseaux eaux usées et pluviales**

**AVENANT N° 2**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE**

9 Place Charles de Gaulle  
CS 92956  
03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**EIFFAGE ROUTE CENTRE EST**

route d'Hauterive  
03200 ABREST

Représenté par le chef de secteur, Didier CHONIER

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

☒ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**TRAVAUX D'EXTENSION SUR RESEAUX EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET VOIRIE  
EFFECTUES DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Lot 1 - Travaux d'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales et de voirie**

**Lot 2 - Travaux de création de branchements et réparation réseaux eaux usées et pluviales**

☒ Date de la notification du marché public: 19 juillet 2018

☒ Durée d'exécution du marché public: 1 an à compter de sa notification, reconductible 2 fois un an.

☒ Montant du marché public :

- Montant minimum lot 1 : 650 000 €HT
- Montant minimum lot 2 : 300 000 €HT

## D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

La mise à niveau avec remplacement de tampons d'assainissement représente une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement, du fait du vieillissement des ouvrages, mais surtout du programme de voirie soutenu à l'échelle de l'agglomération. Afin de limiter les dépenses de fonctionnement, la fourniture des tampons d'assainissement sera prise en charge directement par le service assainissement. Pour ce faire, le présent avenant modifie le prix 1021 de la manière suivante :

### 1021. MISE A NIVEAU D'OUVRAGE SOUS CHAUSSEE OU SOUS TROTTOIR

Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à niveau d'ouvrages existants (hauteur maxi 0,50m).

Il comprend :

- la dépose du système de fermeture,
- la rehausse de la cheminée de l'ouvrage ou sa découpe,
- la repose du système de fermeture ou son remplacement (~~rémunéré au prix 1018~~ fourni par Vichy Communauté)
- Le béton, depuis le regard existant jusqu'au niveau fini de la chaussée, sera coulé en une seule fois avec un liant type « vicalpes » ou similaire.

Le prix de la mise à niveau reste inchangé, mais le prix 1018 auquel le présent article faisait référence sera moins utilisé.

Cette modification représente ainsi une moins-value d'environ 7 900 € HT, soit une estimation de 20 tampons articulés par an.

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : ..... , le .....

Signature

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2019 - ASSAINISSEMENT - ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX SUR  
RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET DE VOIRIES - LOTS 1  
ET 2

.....  
Date de décision: 05/09/2019

Date de réception de l'accusé 13/09/2019  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 05SEP2019\_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190905-05SEP2019\_7-DE  
.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8  
Domaines de competences par themes  
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :  
.....

Nom du fichier : 7.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190905-05SEP2019\_7-DE-1-1\_1.pdf )